

L'ARCA, AU CŒUR DE LA LIBÉRALISATION DU SECTEUR DES ASSURANCES EN RDC



M. Alain Kaninda
Directeur Général a.i.
de l'ARCA

D.R.

2015 a été l'année de l'aboutissement d'un ambitieux projet dans lequel s'est lancée la **République Démocratique du Congo**, à savoir la libéralisation du secteur des assurances, ceci afin de répondre aux limites de 50 ans d'un marché monopolistique. Ainsi, le 17 Mars 2015, la Loi portant « Code des assurances » fut promulguée

des suites d'un vote du Parlement. Cette volonté politique s'est matérialisée le 26 Janvier 2016 par la signature du décret créant l'ARCA, **Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances**, chargée de piloter cette réforme à travers l'organisation et la définition du cadre réglementaire devant conduire à l'agrément de nouveaux opérateurs d'assurance, pour que le pays puisse enfin saisir le plein potentiel de ce nouveau marché stratégique. Si l'ARCA évalue la taille réelle du marché actuel à 850 millions de dollars, voire 1 milliard de dollars, il s'avère que la RDC ne capte à ce jour que 7% de ce revenu alors que les prévisions les plus conservatrices estiment le potentiel de ce marché à 5 milliards de dollars dans les 10 prochaines années. Les attentes envers l'ARCA ne sont donc pas des moindres et beaucoup se demandent si la nouvelle institution sera à la hauteur de ce challenge. C'est en Octobre 2017 que la toute nouvelle institution connaît un changement de cap assez radical, avec l'entrée en fonction de son Directeur Général ad intérim. Diplômé de Mons (Belgique), **Alain Kaninda** est Ingénieur commercial et de Gestion. Il a com-

mencé sa carrière chez PricewaterhouseCoopers Belgique comme auditeur financier ; au bout de 9 ans, il est revenu en RDC où il a travaillé en qualité de consultant auprès d'organismes internationaux comme la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale (SFI/IFC) ainsi qu'auprès d'institutions gouvernementales. C'est en 2016, qu'il est nommé Directeur Général Adjoint de l'ARCA naissante, après avoir œuvré comme Conseiller Économique du Directeur de Cabinet du **Président de la République Démocratique du Congo**. Neuf Mois après avoir pris les rênes de l'ARCA en qualité de **Directeur Général a.i.**, les résultats sont des plus concrets : **Ouverture des guichets** permettant le dépôt des premières demandes d'agrément dès **Décembre 2017** ; **opérationnalisation de l'ARCA** à travers la mise en place des premiers règlements durant la même période ; et l'octroi des premiers agréments attendus pour ce trimestre. D'après la Direction Régulation de l'ARCA, on compte à ce jour près de 94 manifestations d'intérêt, 31 retraits de formulaires de demande d'agrément. La montée en puissance de l'ARCA est aussi caractérisée par un renforcement de capacité des ressources nouvellement recrutées, ainsi que des partenariats scellés avec des régulateurs d'autres pays dont **l'ACAPS (Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale)** au Maroc. Si ses réalisations sont non négligeables, l'ARCA demeure sous la loupe des acteurs nationaux et internationaux en attente du démarrage effectif des activités des sociétés nouvellement agréées. À travers l'ARCA, le Gouvernement de la RDC s'est donné les moyens de mener à bien cette réforme, dont les retombées socio-économiques seront considérables, afin de capter le maximum du potentiel de ce secteur. D'après la vision d'Alain Kaninda, l'ARCA veut hisser la RDC au rang du TOP 5 des pays africains en matière d'assurance dans les 5 ans à venir.